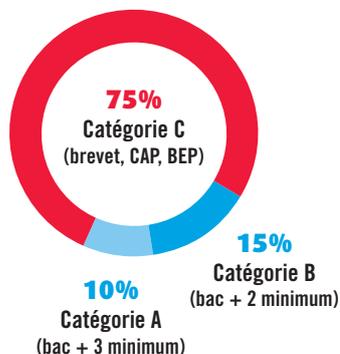


Travailler dans la fonction publique territoriale



Les communes, départements et régions proposent des métiers très variés dans des domaines allant du médico-social à l'administratif en passant par l'environnement, l'éducation ou la sécurité. La plupart des postes sont accessibles sur concours mais des contractuel-le-s sont également recruté-e-s.

1,9 MILLION D'AGENT·E·S



Source : DGAFP

LES DOMAINES QUI RECRUTENT



SALAIRE MOYEN



Présentation

Qu'est-ce que la fonction publique territoriale ?

La fonction publique territoriale (FPT) emploie près de 2 millions de personnes. Si elle représente plus d'un tiers des effectifs de la fonction publique et près de 7 % de la population active, la tendance aujourd'hui est plutôt à une baisse des effectifs. Voir liste 1 du carnet d'adresses.

■ Trois niveaux d'administration

La fonction publique territoriale regroupe les personnels des collectivités territoriales (communes, départements, régions), des structures intercommunales (communautés d'agglomérations, communautés de communes...), des établissements publics et des offices publics HLM.

La **région** intervient principalement dans les domaines de la planification et de l'aménagement du territoire, des transports, de l'éducation et de la formation professionnelle, du développement économique.

Le **département** a des fonctions dans l'éducation, l'action sanitaire et sociale, les infrastructures, l'aide aux communes.

La **commune** exerce ses compétences dans les secteurs de la voirie, de l'urbanisme, et de l'environnement, du logement, des écoles et du sport.

Les 3/4 des effectifs sont concentrés dans les collectivités territoriales (dont 81 % dans les communes) contre 1/4 dans les EPA (établissement à caractère administratif) locaux. Les principaux employeurs de la fonction publique territoriale sont les communes (54 %) et les départements (15 %).

■ Des métiers variés

La FPT propose près de 250 métiers répartis en 6 champs d'action publique locale (CAPL) et 27 spécialités.

Ils vont du pilotage, du management et de la gestion des ressources (secrétaire de mairie, chargé-e de communication, responsable de la formation...) aux interventions techniques (magasinier-ère, manutentionnaire, gestionnaire technique bâtiment...) en passant par le service à la population (éducateur-trice de jeunes enfants, conseiller-ère funéraire...), les politiques publiques d'aménagement et de développement territorial (responsable des espaces naturels protégés, chargé-e du développement touristique...) ou encore la sécurité (policier-ère municipal-e, infirmier-ère du service départemental d'incendie et de secours...).

La filière technique rassemble 45,6 % des effectifs de la FPT contre 23 % pour la filière administrative et 31,4 % pour toutes les autres (médico-sociale, animation, culturelle, incendie, sécurité, sportive...).

www.cnfpt.fr/evoluer/emploi-fpt/le-repertoire-des-metiers

À LIRE AUSSI

Travailler dans la fonction publique d'État n° 2.01

Travailler dans la fonction publique hospitalière n° 2.03

Sciences politiques : IEP et universités n° 2.61

■ Cadres d'emplois

Chaque fonctionnaire de la FPT appartient à un cadre d'emplois. Ces cadres d'emplois sont classés en 3 catégories hiérarchiques désignées par les lettres A, B et C.

La FPT est composée de 10 % d'agents de catégorie A, de 15 % de catégorie B, de 75 % de catégorie C.

Chacun des cadres d'emplois regroupe des agents dont les métiers ont des caractéristiques professionnelles proches. Ils ont en commun des savoir-faire, des aptitudes, des connaissances, une formation et des modalités de recrutement, de rémunération et d'avancement.

Chaque cadre d'emplois est divisé en grades qui distinguent les agents en fonction de leur expérience, de leur ancienneté, de leur qualification et de leurs responsabilités.

- > Voir « Les métiers de catégorie C » en annexe.
- > Voir « Les métiers de catégorie B » en annexe.
- > Voir « Les métiers de catégorie A » en annexe.

AU SERVICE DE L'ÉDUCATION : LES ATTEE

Même sans être enseignant, vous pouvez faire partie de la communauté éducative. En tant qu'adjoint technique territorial des établissements scolaires (ATTEE), vous serez chargé, par exemple, de l'accueil, de l'entretien des espaces verts, de l'hygiène, de la restauration ou encore des transports pour les établissements d'enseignement. Auparavant, les personnels « TOS » (techniciens, ouvriers et agents de service), appartenant à la fonction publique d'État, exerçaient ces activités. En vertu de la loi sur la décentralisation, ils intègrent depuis 2006 la fonction publique territoriale comme agents de catégorie C.

■ Perspectives d'emploi

Les trois fonctions publiques se transforment. Visant davantage de flexibilité, une réduction du budget de l'État, les dernières réformes prévoient des réductions d'effectifs notamment dans la FPT (moins 70 000 postes d'ici à 2022). Néanmoins, la FPT recherche toujours de nombreux profils, en particulier pour certains métiers.

Réduction des effectifs

Dans le cadre de son plan de réforme de l'organisation de l'État, le gouvernement prévoit de réduire de 120 000 le nombre de postes d'agents publics d'ici à 2022. Ces objectifs concernent particulièrement la fonction publique territoriale avec 70 000 postes en moins. Si les prévisions ne sont pas remplies pour la fonction publique d'État (moins 50 000 postes d'ici à 2022), elles le seront toutefois pour la fonction publique territoriale. Les départs à la retraite de titulaires sont incités et dans bien des cas les postes ne seront pas remplacés.

La réduction des effectifs a déjà commencé. En 2016, le nombre d'agent de la FPT a reculé de 0,4 % selon l'Insee. Toutefois, ces perspectives ne signifient pas pour autant une chute brutale des recrutements à prévoir. D'abord, parce que certains postes restent recherchés. Ensuite, parce que la contractualisation se développe. Cela signifie qu'un nombre croissant d'embauches sont réalisées sous contrat (1 personne sur 5 dans la FTP désormais). N'ayant pas le statut de fonctionnaire, ils ne sont pas assurés de trouver un nouvel emploi dans la FTP à la fin de leur mission.

Les domaines qui recrutent

Selon la dernière étude HoRHizons 2019, les besoins de recrutement de la FPT progressent légèrement. Ils concernent prioritairement les collectivités de taille importante (régions, départements, communes de plus de 20 000 habitants) et ciblent plutôt des titulaires que des emplois de contractuels.

Si le remplacement des départs en retraite constitue toujours la 1^{re} raison de recrutement, les créations de poste sont plus ciblées sur les services techniques, l'aménagement et le développement et les fonctions supports.

En revanche, les créations de poste dans le domaine de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse sont en baisse. Une réduction a mettre en relation avec l'évolution de la réforme des rythmes scolaires en 2018 et le retour à la semaine de 4 jours dans 80 % des collectivités.

Les besoins de recrutement sont quelque peu différents selon les collectivités territoriales.

Communes, communautés de communes et communautés d'agglomération recherchent des animateurs enfance et jeunesse, des animateurs éducateurs sportifs, des policiers, des instructeurs des autorisations d'urbanisme, des assistants de gestion administrative, des enseignants artistiques. Les départements axent leurs recrutements sur les travailleurs sociaux, les agents d'entretien de la voirie, les assistants de gestion administrative tandis que les régions privilégient les chargés de propreté, les ouvriers de maintenance et les cuisiniers.

Site Emploi Territorial : www.emploi-territorial.fr/accueil
 Cap territorial : www.cap-territorial.fr
 RDV Emploi Public : www.rdvemploipublic.fr/BourseEmploi/home.seam
 Portail de la fonction publique : www.place-emploi-public.gouv.fr

Pour les concours :

Fédération nationale des centres de gestion de la FPT : <http://concours.fncdg.com/>

■ Rémunération

Dans la fonction publique territoriale, le salaire net moyen mensuel est plus bas que dans la fonction publique d'État ou hospitalière (1944 € selon le dernier rapport de l'Insee en 2018). Cela s'explique notamment par le fait que la proportion des agents de catégorie C, aux salaires plus bas que les autres catégories, y est particulièrement élevée (3 agents sur 4).

Le salaire net moyen s'élève à 1843 € par mois dans les communes, à 2078 € dans les régions et à 2159 € dans les départements.

www.emploi-collectivites.fr

LOI DE TRANSFORMATION DE LA VIE PUBLIQUE

Publiée au JO le 7 août 2019, elle vise à accélérer la transformation du service public. Elle propose une gestion plus simple et souple des RH (recours aux contractuels élargi, création du contrat de projet...), de nouveaux droits pour les agents (extension de la prime de précarité...) et une fonction publique plus exemplaire (développement de l'apprentissage, nouvelles garanties pour les personnes en situation de handicap...). Cette réforme sera mise en place progressivement jusqu'en 2021.

www.fonction-publique.gouv.fr/loi-de-transformation-de-la-fonction-publique

Statuts et modes de recrutement

La fonction publique territoriale recrute principalement sur concours. Mais certains profils (informaticien-ne...) peuvent être embauchés sous contrat à durée déterminée. Le recrutement s'apparente dans ce cas à celui du privé. Des passerelles existent également entre les différentes fonctions publiques.

■ Liste d'aptitude et recrutement après concours

À la différence des 2 autres fonctions publiques (d'État et hospitalière), la réussite à un concours de la FPT n'est pas suivie d'une affectation automatique à un poste. En effet, une liberté de choix de recrutement est laissée aux employeurs après que le lauréat du concours a fait valoir sa candidature.

Autrement dit, les collectivités territoriales n'ont pas d'obligation d'embauche et, inversement, le lauréat de concours peut choisir son employeur, soit en

fonction du poste proposé, soit en fonction de son implantation géographique.

C'est pourquoi, tout lauréat de concours est inscrit d'office sur une liste d'aptitude officielle et nationale, valable 2 ans avec possibilité de réinscription pour une 3^e, puis une 4^e année, sur demande expresse. Il peut ainsi conduire ses démarches de recherche d'emploi. Ce délai de 4 ans peut encore être prolongé, jusqu'à l'organisation d'un nouveau concours, date à laquelle le lauréat qui n'a pas été recruté perd le bénéfice de son concours.

Il est donc conseillé de se renseigner sur les métiers avant de passer les concours et de se préparer à mener une recherche d'emploi intensive.

www.cnfpt.fr

■ Cas particulier de Paris

À la fois commune et département, Paris emploie près de 51 000 agents titulaires et plus de 5 000 contractuels. Plus des deux tiers des employés de la mairie sont de catégorie C et employés dans le domaine de la propreté et des espaces verts, de la petite enfance, des activités périscolaires et des interventions sociales.

La ville organise tous les ans ses propres concours et des sessions annuelles de recrutement sans concours. Particularité : les admis aux différents concours parisiens sont assurés d'avoir le poste correspondant. Par contre, ils ne peuvent pas être nommés dans une autre collectivité.

Entre 1 700 et 2 000 personnes sont recrutées chaque année sur concours ou sans concours.

Paris propose des métiers très variés, dans le secteur administratif, culturel, technique, médico-social, de l'enseignement, de la sécurité, de l'environnement, animation périscolaire, etc.

La ville a toujours des besoins dans certains métiers : agent·e des installations sportives, conducteur·rice automobile tout permis, éboueur·euse, agent·e d'entretien d'espaces, égoutier·ière, fossoyeur·euse, auxiliaire de puériculture, agent·e de service polyvalent·e des crèches. Ces recrutements se font sans concours, la plupart sans diplôme, sur présélection des candidatures, puis tests.

Attention tout de même, une expérience professionnelle et/ou une formation en relation avec le métier visé est parfois demandée et les auxiliaires de puériculture doivent avoir le diplôme d'État. Vous pouvez postuler avec une candidature spontanée, l'administration la conservera durant 15 mois et vous informera de la tenue d'un recrutement.

Les besoins du moment, tous types de recrutements confondus, sont compilés sur l'onglet « Recrutements à la une » sur le site

www.paris.fr rubrique Services / Emploi / Travailler à la Ville / recrutements à la une

■ Fonctionnaire stagiaire pendant 1 an

Recruté par une collectivité territoriale, un lauréat de concours est nommé fonctionnaire stagiaire pendant 1 an. Il bénéficie alors d'une formation d'intégration de 5 jours pour la catégorie C ou 10 jours pour les catégories A et B, formation statutaire organisée par le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), quel que soit le cadre d'emplois occupé par l'agent.

www.cnfpt.fr

■ Contractuel·le·, auxiliaire ou vacataire

Ces personnels d'appoint recrutés dans le cadre d'un CDD sont des agents non titulaires de la FPT : ils ont un statut de droit public qui leur est propre.

À l'issue de 2 CDD de 3 ans, l'agent se voit proposer un CDI si le contrat est prolongé, mais cela n'entraîne pas nécessairement sa titularisation dans la FPT. L'agent travaille alors pour la fonction publique sans être fonctionnaire, sous un contrat à durée indéterminée de droit public, ce qui signifie qu'il n'est pas nécessairement rémunéré selon la même grille que les agents titulaires et, surtout, qu'il ne bénéficie pas de la sécurité de l'emploi à vie.

Par ailleurs, les emplois de « cabinet » et certains emplois de direction des grandes collectivités (régions, départements, villes de plus de 80 000 habitants) peuvent être occupés par des contractuels.

Conseil

Mettez en avant votre intérêt pour le service public

Comme pour toute candidature, vous allez devoir prouver que vous avez le profil pour le poste visé. Au-delà de vos compétences, mettez en avant votre intérêt pour le service public et les missions de proximité propres à la fonction publique territoriale. Il est d'ailleurs important de bien connaître les particularités de la collectivité pour laquelle vous postulez.

Ne vous limitez pas qu'aux seuls postes de titulaires : visez aussi les CDD et n'hésitez pas à étendre votre zone de recherche pour multiplier vos chances.

I. Fagotat, rédactrice au CIDJ

■ Apprenti·e·s et stagiaires

Les jeunes de 16 à 30 ans ont la possibilité d'être formés à de nombreux métiers dans la fonction publique territoriale avec un contrat d'apprentissage : auxiliaire de puériculture, cuisinier·ière en restauration collective, aide-soignant·e, jardinier·ière paysagiste, assistant·e de projet etc.

Plus de la moitié des apprentis (58 %) dans la fonction publique sont en contrat dans la fonction publique territoriale (14 700 recrutements en 2018).

Par ailleurs, soucieux d'améliorer l'accès à l'apprentissage et aux stages dans la fonction publique, le gouvernement propose depuis février 2019 le portail PASS (place de l'apprentissage et des stages).

www.fonction-publique.gouv.fr/score/pass

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Alternance et apprentissage* n° 1.42

RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

La loi relative à la modernisation de la fonction publique territoriale (2007) a ouvert la possibilité d'introduire une épreuve de RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) dans les concours de la fonction publique. Cette épreuve peut être une épreuve d'admissibilité, d'admission ou supplémentaire. Elle fait l'objet, dans tous les cas, d'un dossier type.

■ Pacte

Le Pacte (**Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État**) est une formation en alternance de 1 ou 2 ans destinée aux 16-28 ans ayant des difficultés d'insertion professionnelle.

À l'issue de ce parcours de professionnalisation, le Pacte permet d'être titularisé dans le corps ou le cadre d'emplois de catégorie C de la fonction publique. Il n'y a donc aucun concours à passer.

La rémunération varie selon l'âge, de 55 à 70 % du minimum de traitement de la fonction publique. Les offres d'emploi Pacte sont affichées dans les agences Pôle emploi, auprès desquelles on peut également déposer sa candidature.

www.fonction-publique.gouv.fr

■ Recrutement des personnes handicapées

L'administration publique a l'obligation d'employer 6 % de personnes en situation de handicap dès lors que l'organisation compte plus de 20 agents à temps plein. La fonction publique territoriale emploie relativement plus de personnes dans cette situation que la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière.

Une personne handicapée peut être recrutée par concours (avec aménagement des épreuves possible), par contrat (en général d'un an, renouvelable une fois) sur des emplois publics de catégorie A, B et C et par le Pacte pour les emplois de catégorie C.

Que vous soyez recruté par concours ou par contrat, vous devez satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique notamment celles relatives au niveau de diplôme ou aux aptitudes physiques. Une fois recruté, vous disposez des mêmes droits et êtes soumis aux mêmes obligations que les autres fonctionnaires (rémunération, indemnités...). Vous pouvez bénéficier de certains aménagements de votre poste de travail.

Le **BP (brevet professionnel) administration des fonctions publiques** s'adresse aux travailleurs bénéficiant de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) qui souhaitent intégrer la fonction publique. Conditions d'accès : être titulaire d'un diplôme de niveau CAP/BEP ou bénéficier d'une expérience professionnelle dans les domaines bureau-tique, administratif, comptable ou informatique des administrations françaises. La formation dure 2 ou 3 ans, en apprentissage (2 jours en centre de formation, 3 jours en entreprise), à l'UFA de l'École de reconversion professionnelle Maginot de Roubaix (59).

www.erpmaginot.fr



Consultez notre sélection de sites et d'organismes de référence en liste 1 du carnet d'adresses.

L'ABC des concours

Trois concours par catégorie de fonctionnaires

Chaque année, de nombreux concours sont ouverts. Ces concours permettent l'intégration de 3 catégories de personnels (A, B et C). Les épreuves sont organisées par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), les centres départementaux de gestion ou les collectivités territoriales. Voir liste 1 du carnet d'adresses.

■ Modes d'accès

Les modes d'accès aux concours varient selon que l'on fait partie ou non de la fonction publique, et selon son expérience.

- Le **concours externe** concerne les candidats extérieurs à l'administration et possédant le diplôme requis pour l'emploi auquel ils postulent.
- Le **concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant d'une durée minimale de service qui dépend du concours visé.
- Le **3^e concours** est destiné aux candidats non fonctionnaires justifiant d'une ancienneté dans une activité professionnelle dans le privé, d'un mandat d'élu ou de responsable d'association.

RESSORTISSANTS DE L'UE

Les ressortissants de l'Union européenne ont accès à certains emplois de la FPT. La liste des diplômes étrangers pris en compte est publiée au *Journal officiel*. Fonctionnaire dans votre pays, vous pouvez être détaché temporairement auprès d'une administration française (démarches à effectuer dans le pays d'origine). Non fonctionnaire dans votre pays, vous pouvez être recruté comme contractuel (agent non titulaire) ou bien tenter un concours ouvert aux candidats de l'UE.

■ Conditions d'accès

Pour accéder à la fonction publique territoriale, il existe à la fois des conditions générales et de diplômes.

Conditions générales : posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État de l'Union européenne, être en position régulière au regard des obligations du service national de l'État dont le candidat est ressortissant, jouir de ses droits civiques et remplir les conditions d'aptitude physique.

Conditions de diplômes et de qualifications : les concours externes sont ouverts à des candidats possédant un certain niveau de diplôme. Parfois un diplôme spécifique est demandé.

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

À noter : les candidats parents d'au moins 3 enfants, qu'ils élèvent ou qu'ils ont élevés, et les sportifs de haut niveau qui figurent sur une liste arrêtée par le ministère en charge de la Jeunesse sont dispensés de conditions de diplômes pour concourir.

■ A, B, C : 3 catégories de concours

Les concours permettent le recrutement de 3 catégories de personnels : A, B et C.

Catégorie C : fonctions d'exécution

Les agents administratifs de catégorie C représentent la part la plus importante des effectifs de la fonction publique territoriale.

Leurs métiers correspondent surtout à des fonctions d'exécution ou à des postes spécialisés. Les agents administratifs de catégorie C peuvent seconder ou suppléer les adjoints administratifs. Ils peuvent aussi être chargés de travaux de bureautique ou d'enquêtes administratives, être affectés à l'utilisation des matériels de télécommunication ou à l'établissement de rapports.

Niveau de recrutement : ces postes demandent un savoir-faire professionnel spécifique. Pour certains métiers, des qualifications spécialisées de type CAP/BEP sont nécessaires, mais l'accès est également ouvert aux non-diplômés.

> Voir « Métiers de catégorie C » en annexe.

Catégorie B : fonctions d'application

Les personnels de catégorie B occupent des postes d'encadrement intermédiaire, de rédaction, d'application de réglementations, de directives...

Niveau de recrutement : le recrutement se situe du niveau bac à bac + 2. Mais pour un concours ouvert à bac + 2, vous serez de plus en plus en concurrence avec des candidats de niveau bac + 3 à bac + 5.

> Voir « Métiers de catégorie B » en annexe.

Catégorie A : fonctions d'encadrement

Les personnels de catégorie A, grade le plus élevé, représentent moins de 10 % des effectifs de la fonction publique territoriale.

Les métiers correspondent aux fonctions de conception et de direction. Les agents ont vocation à occuper des postes de cadres.

Niveau de recrutement : pour se présenter aux concours de catégorie A, le candidat doit être titulaire d'une licence ou équivalent (bac + 3) minimum. Mais de plus en plus de candidats titulaires d'un bac + 5 ou plus se présentent à ce type de concours. Des formations universitaires peuvent être prises en compte, voire exigées pour certains postes.

Au sein du CNFPT, l'Institut national des études territoriales (Inet) pilote le dispositif de préparation aux concours internes des administrateurs territoriaux, des conservateurs territoriaux du patrimoine et de bibliothèques, et des ingénieurs territoriaux en chef. L'Inet a aussi en charge l'organisation de la formation continue des cadres supérieurs tout au long de leur carrière.

<https://inet.cnfpt.fr>

- > Voir liste 2 du carnet d'adresses.
- > Voir « Métiers de catégorie A » en annexe.

ENSEIGNEMENT À DISTANCE

De nombreux établissements proposent des préparations à distance aux concours administratifs de la fonction publique, toutes catégories confondues.

Voir liste 3 du carnet d'adresses.

Par ailleurs, vous pouvez renforcer vos connaissances dans des matières d'enseignement général ou vous initier à certaines disciplines spécialisées à distance.

Cf. dossier Actuel-Cidj *L'enseignement à distance n° 1.18.*

■ Organisation des concours

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) organise les concours pour l'accès aux cadres d'emplois ou grades des administrateurs, des conservateurs du patrimoine, des conservateurs de bibliothèques, des ingénieurs en chef et les examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux et au grade d'ingénieur en chef.

www.cnfpt.fr

Les autres concours et examens professionnels sont organisés par les centres départementaux de gestion :

www.fncdg.com

■ Préparer les concours

Compte tenu du petit nombre de places et de la forte concurrence, il est recommandé de bien se préparer aux épreuves avant de concourir.

Pour les concours de catégorie B ou C, pensez aux Greta, associations ou communes qui organisent des remises à niveau en français ou en maths.

Pour les concours de catégorie A, 5 CPAG (centres de préparation à l'administration générale) associés aux IEP (instituts d'études politiques) et une vingtaine d'Ipag (instituts de préparation à l'administration générale) dépendant d'une université représentent le meilleur atout pour se préparer.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Travailler dans la fonction publique d'État n° 2.01.*

La plupart des concours comportent des épreuves d'admissibilité et d'admission. Les premières sont généralement constituées d'une composition écrite de culture générale, d'une composition sur une spécialité liée au concours, d'un résumé et commentaire de texte et d'une note de synthèse.

Les épreuves d'admission sont le plus souvent des épreuves orales qui permettent d'évaluer les aptitudes d'expression et de communication. Une fois reçus, les candidats de catégorie A doivent suivre une période de formation dont la durée et le lieu de déroulement dépendent du poste visé.

Des établissements publics et privés proposent des formations à distance pour certains concours de la FPT.

Le CNFPT met également à disposition des outils pour préparer un concours ou un examen professionnel : éléments indicatifs de cadrage des épreuves, sujets en ligne et parcours de préparation aux concours.

www.cnfpt.fr

- > Voir liste 3 du carnet d'adresses.

CONTRAT PRAB

Le contrat PrAB (contrat de préparation aux concours de catégories A et B) est un dispositif expérimental entré en vigueur en 2018 et qui concerne les 3 versants de la fonction publique (État, hospitalière, territoriale).

Ce dispositif permet aux personnes sans emploi de s'insérer ou se réinsérer dans la vie active en exerçant en tant qu'agent public contractuel tout en se préparant au concours de la fonction publique de catégorie A ou de catégorie B.

www.fonction-publique.gouv.fr/contrat-prab

Trouver son employeur

Pas d'affectation automatique dans la FPT

À la différence de la fonction publique d'État, dans la FPT, réussite au concours ne vaut pas recrutement ! Le ou la lauréat-e du concours est inscrit-e sur une liste d'aptitude pendant 2 ans (inscription renouvelable pour une 3^e, voire une 4^e année) et, pendant cette période, il-elle doit trouver un emploi dans une collectivité territoriale.

■ CNFPT

Le CNFPT (**Centre national de la fonction publique territoriale**), en association avec certains centres de gestion, anime un portail sur lequel sont proposées offres d'emploi et informations sur les concours de tous niveaux.

www.emploi-territorial.fr

Pour les cadres de direction de la FPT (administrateurs, ingénieurs en chef, conservateurs de bibliothèque, conservateurs du patrimoine), le CNFPT assure le recensement des offres et des demandes d'emploi et la publicité légale des créations et vacances d'emplois. Il propose en complément une offre de services en matière d'emploi et de mobilité.

www.cnfpt.fr rubrique Évoluer / L'emploi dans la FPT / L'emploi cadres de direction

■ CDG

La gestion des autres emplois de catégorie A, ainsi que celle de l'ensemble des emplois de catégories B et C, est assurée par les CDG (**centres départementaux de gestion**). Pour tout renseignement sur les emplois de catégorie A (hors administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèque et ingénieurs en chef), B et C (recherche de poste, conseil à la mobilité, dépose d'offre...), contactez votre CDG.

www.fncdg.com rubrique Centres de gestion

■ FNCDG

La FNCDG (**Fédération nationale des centres de gestion de la fonction publique territoriale**) propose un service emploi. Ces espaces d'information et de proximité accueillent, conseillent et accompagnent individuellement chaque lauréat dans sa démarche d'emploi.

www.fncdg.com

D'autres sites recensent également les offres d'emploi dans la FPT :

www.rdvemploipublic.fr

www.cap-territorial.fr

■ Mobilité professionnelle

Si l'agent souhaite changer de poste, d'employeur, de région ou encore être nommé après réussite à un concours ou examen professionnel dans une autre collectivité, il doit mettre en œuvre une démarche de recherche d'emploi : consultation de la bourse de l'emploi du CNFPT, des centres de gestion, de la presse spécialisée, envoi de candidatures spontanées...

Il existe aussi des possibilités de mobilité entre les trois fonctions publiques (territoriale, hospitalière et d'État). Il appartient au fonctionnaire de trouver un poste par une démarche classique de recherche d'emploi. Il n'y a pas de mutation automatique : il s'agit d'une démarche volontaire. Le passage d'une administration à une autre se fait par la procédure du « détachement ».

www.place-emploi-public.gouv.fr

Métiers de catégorie C

La fonction publique territoriale compte plusieurs dizaines de métiers de catégorie C, dans des domaines d'activité très variés. Les métiers répertoriés dans ce tableau sont donnés à titre d'exemples.

Filières	Quelques métiers	Fonctions
Administrative	Adjoint administratif territorial	Accueil et travaux au guichet, correspondance administrative, comptabilité, documentation, secrétariat...
Animation	Adjoint territorial d'animation	Titulaire du Bapaat, intervient en secteur périscolaire, développement rural, animation de quartier, insertion...
Culturelle	Adjoint territorial du patrimoine	Magasinage, surveillance (musées, bibliothèques, monuments historiques...)
Sapeurs-pompiers	Sapeur et caporal de sapeur-pompier professionnel	Équipier au sein d'un groupe d'intervention
Police municipale	Agent de police municipale	Prévention et sécurité urbaine, surveillance des équipements...
Médico-sociale	Agent social territorial qualifié	Auxiliaire de vie, aide-ménager ou travailleur familial auprès de personnes âgées ou handicapées
	Auxiliaire de puériculture territorial	Propreté des locaux et matériels servant aux enfants, réception, animation et assistance au personnel de l'école
Sportive	Opérateur des activités physiques et sportives	Assiste les organisateurs d'activités physiques et sportives
Technique	Adjoint technique territorial	Coordonne le travail des agents d'entretien et des agents techniques, accueil, information, médiation, veille au bon fonctionnement et à l'hygiène

Source : www.emploi-collectivites.fr

Métiers de catégorie B

La fonction publique territoriale compte plusieurs dizaines de métiers de catégorie B, dans des domaines d'activité très variés. Les métiers répertoriés dans ce tableau sont donnés à titre d'exemples.

Filières	Quelques métiers	Fonctions
Administrative	Rédacteur	Assure des tâches de gestion administrative, financière, comptable ou de rédaction d'actes juridiques
Animation	Animateur territorial	Met en œuvre des projets d'animation
Culturelle	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Conservation dans un musée, services d'archives, documentation, bibliothèque...
Sapeurs-pompiers	Lieutenant de sapeur-pompier 2 ^e classe professionnel	Coordonne et dirige des pompiers dans des missions d'intervention
Police municipale	Chef de service de la police municipale	Coordonne et dirige des agents de police municipale
Médico-sociale	Infirmier	Réalise les soins infirmiers. Participe et met en œuvre une politique de promotion et d'éducation à la santé et à la prévention
Sportive	Éducateur des activités physiques et sportives	Responsable d'animation scolaire, d'activités physiques de pleine nature, d'un club municipal
Technique	Technicien territorial	Assure la bonne conduite des chantiers (construction, aménagement, entretien...), est en lien avec tous les intervenants, peut animer des formations

Source : www.emploi-collectivites.fr

Métiers de catégorie A

La fonction publique territoriale compte plusieurs dizaines de métiers de catégorie A, dans des domaines d'activité très variés. Les métiers répertoriés dans ce tableau sont donnés à titre d'exemples.

Filières	Quelques métiers	Fonctions
Administrative	Attaché territorial	Chargé d'études, de mission, conseiller, responsable d'un service, voire directeur des services d'une commune de moins de 40 000 hab.
	Administrateur territorial	Exerce en régions, départements ou communes de plus de 80 000 habitants ainsi qu'en offices HLM de plus de 10 000 logements
Médico-sociale	Conseiller socio-éducatif	Met en œuvre un projet global d'animation, dirige un ou plusieurs équipements de proximité
	Psychologue territorial	
Culturelle	Attaché de conservation du patrimoine	Direction dans des services régionaux ou communaux d'archéologie, d'archives, musées, châteaux, médiathèques...
Sapeurs-pompiers	Capitaine, commandant et lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels	Chef de colonne, chef de centre de secours, chef de centre de secours principal ou chef de service dans un centre, un groupement ou une direction
Police municipale	Directeur	Participe à la conception des stratégies d'intervention de la police, exécute les missions liées au bon ordre de la tranquillité et de la sécurité publique, exécute les arrêtés de police, coordonne les activités des fonctionnaires de police
Sportive	Conseiller des activités physiques et sportives	Dirige le service des sports de la mairie ou de plusieurs communes
Technique	Ingénieur territorial	Exerce dans un établissement territorial en ingénierie, informatique, aménagement, urbanisme...

Source : www.emploi-collectivites.fr

Carnet d'adresses

Liste 1 Pour en savoir plus	p. 12
Liste 2 Formations universitaires	p. 12
Liste 3 Enseignement à distance	p. 12

■ LISTE 1

Pour en savoir plus

www.carrieres-publiques.com

Édité par : Territorial SAS
Sur le site : informations sur les concours (dates, programmes, préparations, adresses utiles), les formations et les métiers de la fonction publique (fiches métiers, zoom sur la fonction publique).

www.cnfpt.fr

Édité par : Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
Sur le site : informations sur les concours de la fonction publique territoriale (inscriptions, programmes, statistiques) et la formation aux concours, observatoire de l'emploi, répertoire des métiers territoriaux.

www.emploi-public.fr

Édité par : Groupe Moniteur
Sur le site : présentation de la fonction publique, des recrutements, des métiers et un calendrier des concours et des offres d'emploi vacants.

www.emploi-territorial.fr

Édité par : Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT), Centres de Gestion de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de l'Isère, de la Loire et de la Vienne
Sur le site : offres d'emploi dans la fonction publique territoriale, actualités de l'emploi par régions, informations sur les métiers et les emplois, conseils pour le CV et l'entretien et CVthèque, alertes mail

www.fncdg.com

Édité par : Fédération nationale des centres de gestion de la fonction publique territoriale
Sur le site : informations sur les concours de la fonction publique territoriale : calendriers, annales, résultats, panorama de l'emploi territorial : liens vers sites dédiés de bourses de l'emploi.

www.fonction-publique.gouv.fr

Édité par : ministère de l'Action et des Comptes publics
Sur le site : informations et actualités sur les concours de la fonction publique, répertoire des métiers, informations sur les préparations et annuaire des écoles administratives, documentation téléchargeable, informations sur l'apprentissage, les travailleurs handicapés et le recrutement sans concours.

www.lagazettedescommunes.com

Édité par : Groupe Infoprodigital
Sur le site : Actualités des collectivités locales, textes officiels, les carrières, statuts des fonctionnaires, les formations, offres d'emploi, CVthèque, informations sur les concours internes et externes, annuaires des associations et des collectivités locales, newsletters.

www.place-emploi-public.gouv.fr

Édité par : ministère de l'Action et des Comptes publics
Sur le site : site d'offres d'emploi et de stages commun aux trois de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière) à destination des fonctionnaires et contractuels. Moteur de recherche par fonction publique, domaine professionnel et catégorie d'emploi (A, B, C), localisation et organisme de rattachement.

■ LISTE 2

Formations universitaires

Licences

- > Administration économique et sociale, options administration et gestion territoriales, administration et gestion des entreprises, administration et gestion sanitaire et sociale : Tours
- > Administration économique et sociale, parcours administration et gestion des entreprises, collectivités territoriales et économie sociale et solidaire : Paris 8

Licences professionnelles

- > Management des collectivités territoriales : Amiens IUT
- > Management et pilotage des services techniques : Grenoble Alpes IUT
- > Métiers de l'administration territoriale : Bordeaux, Rennes 2, Toulouse Jean-Jaurès
- > Métiers des administrations et collectivités territoriales : Angers, Caen, Corse Pascal-Paoli, Paris-Sud, Perpignan, Rouen
- > Responsable territorial : Cnam

Masters

- > Administration des collectivités territoriales : Paris 5, Savoie Mont-Blanc
- > Administration et collectivités territoriales : Grenoble Alpes
- > Administration générale et territoriale : Brest

- > Administration territoriale : Lille 3
- > Administration, gouvernance et communication des collectivités territoriales : Toulouse 1
- > Administrations locales et régionales en Europe : Strasbourg
- > Chargé d'études économiques, environnementales et territoriales : Corte
- > Collectivités territoriales et coopération transfrontalière : Lorraine
- > Compétences et développement des collectivités territoriales au sein de l'Union européenne : Lorraine
- > Compétences et développement des collectivités territoriales au sein de l'Union Européenne : Lorraine
- > Droit des collectivités territoriales : Bordeaux, Corte, Montpellier, Nantes, Paris-Saclay, Polynésie française, Toulouse 1
- > Droit des collectivités territoriales et politiques publiques : Cergy-Pontoise
- > Droit et gestion des collectivités territoriales : Toulon
- > Droit et gestion publique locale : Tours
- > Droit et management public local : Orléans
- > Droit public des affaires locales : UNIMES
- > Gestion des collectivités territoriales : Paris-Nanterre
- > Gestion et évaluation des collectivités et des administrations, parcours gestion : Antilles
- > Gestion publique locale : Amiens
- > Gestionnaire des collectivités territoriales : Artois
- > Ingénierie des collectivités territoriales et stratégie foncière : Lyon 3
- > Juriste des collectivités territoriales : Dijon, Paris 2
- > Management des collectivités locales : Pau
- > Management des collectivités territoriales : Lille 2
- > Management public territorial : Rennes 2, Montpellier, Versailles
- > Management territorial : Lyon 3
- > Manager territorial et intercommunalités : Limoges
- > Métiers de l'administration territoriale : Amiens
- > Stratégie et management des collectivités territoriales : Lille 1

Masters professionnels

- > Droit et administration des collectivités territoriales : Antilles

■ LISTE 3

Enseignement à distance

Auxilia - Une nouvelle chance

92000 Nanterre
Tél : 01 80 42 02 77
www.asso-auxilia.fr
Association
> Préparation aux concours administratifs de catégorie B pour les demandeurs d'emploi et les travailleurs handicapés : secrétaire administratif, secrétaire de mairie, secrétaire de Chancellerie, secrétaire du trésor
> Préparation aux concours administratifs de catégorie C pour les demandeurs d'emploi et les travailleurs handicapés : adjoint administratif, agent administratif, agent de recouvrement du trésor, agent de constatation des impôts.

Centre national d'enseignement à distance (Cned)

86360 Chasseneuil-du-Poitou Cedex
Tél : 05 49 49 94 94
www.cned.fr
Public
> Concours d'accès aux Instituts régionaux d'administration (IRA)
> Préparation au concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{re} classe (Atsem)
> Préparation au concours de catégorie A d'ingénieur territorial
> Préparation au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS)
> Préparation aux concours de catégories A et B de la Fonction publique territoriale : assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, attaché territorial de conservation du patrimoine spécialité musée, bibliothécaire territorial
> Préparation aux concours de catégories A, B et C dans la Fonction publique territoriale : administration générale (rédacteur territorial, attaché territorial).
> Préparation aux épreuves d'adjoint administratif principal de 2^e classe

Enseignement à distance - Université de Bourgogne (EAD)

21000 Dijon
Tél : 03 80 39 50 90
<http://ead.u-bourgogne.fr>
Public
> Préparation aux concours de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière

**Enseignement à distance -
Université Grenoble Alpes (UGA)**

38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél : 04 57 42 21 42
<http://formations.univ-grenoble-alpes.fr/fr/index.html>
Public

> Master droit des collectivités
territoriales
M1 droit public
M2 administration et collectivités
territoriales
M2 droit de la montagne

**Institut de développement et
d'innovation pédagogique -
Université de Strasbourg (IDIP)**

67100 Strasbourg
Tél : 03 68 85 50 57
www.unistra.fr
Public

> Licence professionnelle études
territoriales appliquées (avec l'IEP de
Strasbourg).

Actuel Ile-de-France

Liste 1 Prépa au concours	p. 14
Liste 2 Formations en alternance	p. 14
Liste 3 Ville de Paris	p. 15
Liste 4 Conseil régional	p. 15

■ LISTE 1 (IDF)

Prépa au concours

Ces établissements publics préparent aux concours de la fonction publique.

Universités

- Année complémentaire de préparation aux concours administratifs : IEP Paris
- Préparation aux concours de la fonction publique de catégorie A (Administration, justice et sécurité) : Paris 5, Institut catholique de Paris
- Préparation aux concours des administrations, carrières publiques et grands concours : Paris Dauphine

Cours municipaux d'adultes de la Ville de Paris

Réussir à l'oral d'un concours administratif de catégories A et B, Entraînement à la note de synthèse et cas pratique, Note d'analyse, de synthèse et cas pratique, Techniques argumentatives oral ou écrit.
www.paris.fr/cma

Autres établissements

Association philotechnique de Paris

75005 Paris
Tél : 01 43 54 36 20
www.philotechnique.org
Association
> Cours de culture générale et expression écrite et orale pour la préparation aux concours administratifs A et B, cours de mathématiques et français pour préparation concours C. Formation : cours du soir, continue
Admission : niveau brevet, niveau bac requis

■ LISTE 2 (IDF)

Formations en alternance

Les établissements suivants proposent des formations dans le cadre du contrat d'apprentissage (A) ou du contrat de professionnalisation (CP).

75231 Paris Cedex 5

Université Panthéon-Sorbonne
Université Paris 1
Tél : 01 44 07 80 00
www.panthéonsorbonne.fr

Public

> Master pro M2 gestion des ressources humaines dans le secteur public : A

75006 Paris

Mission orientation emploi de l'université Panthéon Assas
Université Paris 2
Tél : 01 44 41 58 75
www.u-paris2.fr

Public

> Master pro M2 gestion des ressources humaines et management public : A
> Master M2 juriste conseil des collectivités territoriales : A

75009 Paris

CFA Sections d'apprentissage créées par les entreprises franciliennes (CFA Sacef)

Tél : 01 78 09 88 51

www.cfasacef.fr

Privé sous contrat

> Master M1 administration et management publics : A
Durée : 1 ou 2 ans.

75013 Paris

Université Paris Diderot

Universités Paris 7

Tél : 01 57 27 57 27

www.univ-paris-diderot.fr

Public

> Master M2 sciences et génie de l'environnement spécialité management de l'environnement, des collectivités et des entreprises : A, CP

75017 Paris

Gréta des métiers du tertiaire, de

l'hôtellerie et de la restauration

(Gréta Metehor)

Tél : 01 44 85 85 40

<http://gretametehor.com>

Public

> Licence pro chargé de communication : CP
Admission : bac + 2 minimum,

notamment en sciences humaines, information et communication, commercial, informatique, expression visuelle, édition ou services et réseaux de communication. Sur dossier, test et entretien.
Durée : 1 an

77567 Lieusaint Cedex

IUT de Sénart-Fontainebleau - Site de

Sénart (IUT)

Université Paris-Est Créteil Val-de-

Marne (Upec)

Tél : 01 64 13 44 88

www.iutsf.u-pec.fr

Public

> Licence pro coordination et développement de projets pour les territoires : A

77447 Marne-la-Vallée Cedex 2

CFA Descartes (Adefsa)

Tél : 01 64 61 65 00

www.cfadescartes.fr

Privé hors contrat

Information et inscription auprès du CFA. Les formations ont lieu sur différents sites (voir avec les CFA pour les adresses).

> Licence pro métiers de la communication parcours chargé de communication en collectivités territoriales : A

77454 Marne-la-Vallée Cedex 2

Université Paris-Est Marne-la-Vallée

(Upem)

Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Tél : 01 60 95 76 76 (SIO-IP)

www.u-pem.fr

Public

Documentation, accompagnement personnalisé sur la construction d'un projet d'études, appui à l'insertion professionnelle.

> Licence pro chargé de communication des collectivités territoriales et des associations : A
Admission : bac + 2.

Formation continue : bac +2 + dossier, test et entretien.

Durée : 1 an

> Master M2 développement culturel territorial : A

91025 Évry Cedex

CFA EVE

Tél : 01 60 79 54 00

www.cfa-eve.fr

Association

> Master M2 droit public parcours droit des collectivités territoriales : A

91405 Orsay Cedex

CFA Union

Tél : 01 69 15 35 10

<http://site.cfa-union.org>

Association

> Licence pro métiers des administrations des collectivités territoriales : A
Admission : L2 ou L3 en droit

> Licence pro métiers des administrations et collectivités territoriales : A

91405 Orsay Cedex

Université Paris Sud

Tél : 01 69 15 78 88

www.u-psud.fr

Public

> Licence pro métiers des administrations et collectivités territoriales : A, CP

92001 Nanterre Cedex

Université Paris Ouest Nanterre La

Défense

Université Paris 10

Tél : 01 40 97 75 34

www.parisnanterre.fr

Public

> Master M1, M2 droit social parcours droit social, protection sociale et santé : A

92130 Issy-les-Moulineaux

CFA des métiers territoriaux du CNFPT

(Ifap Issy-les-Moulineaux)

Centre national de la fonction

publique territoriale

Tél : 01 46 48 46 30

www.cnfpt.fr/se-former/cfa-metiers-territoriaux/national?gl=OTc0MjdiOWI

Public

> CAP cuisine appliqué à la restauration collective : A

> Diplôme d'État auxiliaire de

puériculture : A

Admission : épreuves de sélection.

Durée : 23 mois

93526 Saint-Denis Cedex

Direction formation continue, alter-

nance et VAE Paris 8

Université Paris 8

Tél : 01 49 40 70 70

www.fp.univ-paris8.fr

Public

> Master M2 géopolitique locale et

gouvernance territoriale : A, CP

> Master M2 géopolitique parcours

territoires et enjeux de pouvoir : A, CP

94010 Créteil Cedex

Université Paris Est Créteil Val-de-

Marne (Upec)

Université Paris 12

Tél : 01 41 78 47 96 (SCUIO-IP)

www.u-pec.fr

Public

> Master M2 risques et environnement parcours management de l'environnement des collectivités et des entreprises : A, CP

94410 Saint-Maurice

CFA Sup 2000

Tél : 01 43 53 68 00

www.cfasup2000.fr

www.facebook.com/cfasup2000

Association

> Licence pro chargé de commu-

nication des collectivités et des

associations : A

95000 Cergy-Pontoise

Université de Cergy-Pontoise
Tél : 01 34 25 63 22
www.u-cergy.fr
Public

> Master droit public parcours droit des collectivités territoriales et politiques publiques : A, CP

■ LISTE 3 (IDF)

Ville de Paris

Les agents de la Ville de Paris ont un statut particulier. Plus d'une centaine de concours sont organisés chaque année.

Conditions générales de recrutement

Les conditions générales d'accès à la fonction publique sont :

- Être en règle avec la loi
- Être en situation régulière vis-à-vis du service national
- Remplir les conditions légales d'âge pour travailler

Il n'existe pas de limite d'âge pour l'accès à la fonction publique, à l'exception des concours d'accès aux emplois classés en "service actif" (police nationale, pompiers, personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire...) ainsi que pour certains concours suivis d'une formation initiale d'une durée supérieure ou égale à 2 ans.

Recrutement direct

Les emplois pourvus par recrutement direct sont accessibles sur des épreuves de sélection adaptées à chaque catégorie d'emploi. Il s'agit pour la plupart d'emplois ouvriers d'exécution. Certains recrutements peuvent également s'effectuer sur titres, comme celui des auxiliaires de puériculture.

Les conditions générales de recrutement sont applicables. Les candidatures spontanées doivent être accompagnées d'une lettre de motivation et d'un CV.

Conditions d'accès aux concours

Les concours internes sont réservés aux agents publics en fonction le jour des épreuves et ayant une certaine ancienneté dans la fonction publique. Les concours externes sont soumis à des conditions de diplôme :

- Catégorie A (tâches de conception et de direction) : ouverts aux titulaires d'une licence ou plus.
- Catégorie B (tâches d'application) : ouverts aux titulaires du baccalauréat ou un diplôme équivalent. Certains concours nécessitent un diplôme à

caractère professionnel (ex : puéricultrice, assistant de service social).

- Catégorie C (tâches d'exécution) : ouverts sans conditions de diplôme et aux titulaires du brevet ou d'un CAP, BEP, etc.

En règle générale, les parents ayant élevé au moins 3 enfants et les sportifs de haut niveau sont dispensés de condition de diplôme.

Les candidats qui disposent d'une expérience professionnelle suffisante (3 ans en générale) et/ou d'un diplôme autre, français ou étranger, d'un niveau et d'une nature comparable, peuvent être dispensés de présenter le diplôme requis.

Aménagement d'épreuves pour les personnes en situation de handicap

Les personnes reconnues « travailleurs handicapés » bénéficient d'aménagements d'épreuves prescrits par un médecin agréé : temps supplémentaire, assistance, outils bureautiques, sujets agrandis ou en braille, interprétariat en langue des signes française...

Procédure d'inscription**En ligne sur :**

www.paris.fr/emploi
Rubrique : Travailler à la ville - S'inscrire aux concours et consulter les résultats.

Par « dossier papier » :

En demandant un dossier pendant la période d'inscription. Joindre une enveloppe format A4 timbrée au tarif postal en vigueur pour 250 grammes, libellée à vos nom, prénom et adresse pour l'envoi du dossier. Celui-ci doit être renvoyé au plus tard à la date de clôture des inscriptions à l'adresse suivante :
Mairie de Paris
Bureau du recrutement et des concours
2 rue de Lobau
75196 Paris Cedex 04

Pour plus de renseignements, s'adresser aux :

Bureau du recrutement et des concours
Rez-de-chaussée
2 rue de Lobau
75004 Paris
Tél : 39 75
www.paris.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Métro : Hôtel de ville



LE CIDJ,
UN CARREFOUR D'ÉCHANGES
ET DE SERVICES

#InfoJeunesse

- Entretiens personnalisés
- Logiciels d'aide à l'orientation
- Accueil de groupes et animations thématiques
- Job dating et alternance dating
- Espace co-working

Des partenaires spécialisés :

- CIO Médiacom
- Pôle emploi
- Mission locale de Paris
- Point d'accès au droit des jeunes
- Carte jeunes européenne
- BGE Adil
- Cllaj

cidj
101 quai Branly
75015 Paris
Tél : 01 44 49 12 00
Métro : Bir-Hakeim
ou Champ de Mars
www.cidj.com

Pour les emplois offerts par le centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)

5 boulevard Diderot
75012 Paris
Tél : 01 44 67 16 16
Du lundi au vendredi de 9h à 16h30
Métro : Gare de Lyon ou Quai de la Rapée
www.paris.fr/casvp

Pour les emplois au sein des cantines scolaires

S'adresser aux caisses des écoles situées dans les mairies d'arrondissements.

■ LISTE 4 (IDF)

Conseil régional

Le Conseil régional d'Île-de-France propose des offres d'emploi dans les filières administratives, techniques, culturelles, sociales et sportives et dans les établissements d'enseignements. Elles sont consultables sur le site Internet de la région :
www.iledefrance.fr/region-recrute sur celui du magazine La Gazette des communes :
www.lagazettedescommunes.com/rubriques/emploi-carriere et sur le site des professionnels territoriaux :
www.territorial-recrutement.fr
Les dates de concours sont disponibles sur le site :

www.emploi-public.fr/concours-fonction-publique/calendrier-dates-concours

Pour répondre à une offre d'emploi ou pour déposer une candidature spontanée, envoyez votre lettre de motivation et votre CV à l'adresse suivante :

Région Île-de-France

Unité personnel et ressources humaines
Recrutement
35, boulevard des Invalides
75007 Paris